

**SOCIÉTÉ**

En fait-on assez contre le harcèlement scolaire ?

L'institution a été mise en cause ce lundi par la mère de Lucas, collégien qui s'est suicidé début janvier. Pourtant, la loi a été revue l'an dernier et l'Éducation nationale forme mieux son personnel.

Frédéric Gouaillard, avec Thomas Poupeau

LA MÈRE de Lucas n'a pas ménagé l'institution scolaire, ce lundi en conférence de presse. « L'école aurait dû faire plus. Le plan (*national contre le harcèlement scolaire*) n'est pas au point. Il n'y a pas assez de personnes formées », a déploré Séverine, dont le fils Lucas, un collégien de 13 ans harcelé par plusieurs camarades s'est suicidé le 7 janvier à Golbey (Vosges). Au terme de l'enquête préliminaire, quatre mineurs âgés de 13 ans, deux garçons et deux filles, ont été renvoyés devant la justice. Ils doivent être jugés au « printemps », selon l'avocate de la famille de Lucas, conformément à la loi du 2 mars 2022 qui fait du harcèlement un délit puni jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Depuis la rentrée, le programme pHARe contre le harcèlement à l'école est également déployé dans tous les écoles et les collèges publics de France, après une phase d'expérimentation entre 2019 et 2021, et une mise en place progressive en 2021-2022. C'est ce plan que pointe du doigt la mère de Lucas quand elle affirme qu'il n'est « pas au point » et qu'il n'y a pas « assez de personnes formées » (*lire ci-contre*).

Un rapport remis

ce mercredi au ministre

Le programme pHARe prévoit notamment la mise en place d'une équipe pédagogique de référents formés au repérage des situations de harcèlement, la création d'un groupe d'élèves ambassadeurs au collège qui peuvent faire de la prévention auprès de leurs camarades et alerter les adultes quand c'est nécessaire, et enfin la sensibilisation des familles et des personnels. Reste que la formation de ces publics est longue et peine à se mettre en place.

« Il y a des établissements qui font beaucoup sur le sujet et d'autres, non. Dans le cas de Lucas, je ne peux croire qu'aucun témoin n'ait vu sa souffrance. A-t-on fait ce qu'il fallait faire depuis deux ans ? Sans doute pas assez vite, surtout, pas de manière exhaustive », se désole la sénatrice (Agir) Colette Mélot, autrice en 2021 d'un rapport sur le harcèlement et le cyberharcèlement scolaires. Hasard du calendrier, cette élue rencontrera Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation, ce mercredi, pour lui remettre son rapport établi en collaboration avec la sénatrice Sabine Van Heghe (SER).

Les adultes ont un rôle à jouer

« Il faut créer un cercle vertueux et ne pas se cacher derrière un programme ou un numéro vert. Partout où vit

l'enfant, on doit parler et sensibiliser contre le harcèlement. Mais pour cela, il faut plus de dotations, car pour former des gens, nous avons besoin de professionnels et de temps », décrypte Nora Tirane Fraisse, dont la fille, Marion, victime de harcèlement scolaire, s'est suicidée en 2013 à l'âge de 13 ans. Pour cette mère de famille qui a créé l'association Marion la main tendue, il faut bien sûr toucher les personnels de l'Éducation nationale, mais aussi tous les adultes qui interviennent dans le cadre périscolaire, extrascolaire et dans tous les temps de la vie de l'élève.

« Le personnel de cantine va voir si un enfant mange seul, les agents du nettoyage s'apercevront qu'un élève se réfugie dans les toilettes, le chauffeur de car pourra lui noter si l'enfant est rejeté par les autres, etc., énumère-t-elle. C'est pourquoi j'invite les collectivités locales à s'emparer de ce sujet, car elles accompagnent les enfants dès le plus jeune âge et aussi pendant les vacances scolaires. Et malheureusement, le harcèlement ne s'arrête pas pendant les vacances. »



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

AFP/PATRICK HERTZOG

Épinal (Vosges), ce lundi. Pour Séverine, la mère de Lucas, le plan de l'Éducation nationale n'est « pas au point ».

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

LP/JULIEN BARBARE

Depuis la rentrée de septembre dernier, les établissements scolaires sont priés de mettre en place le programme pHARe, qui prévoit un certain nombre de mesures contre le harcèlement scolaire.

